

SERVICES D'ENTRÉE EN FORMATION

SEF-Z020-0 Des moyens de mieux apprendre

OCTOBRE 1999



Québec 

SERVICES D'ENTRÉE EN FORMATION

SEF-Z020-0 Des moyens de mieux apprendre

DÉFINITION DU DOMAINE D'EXAMEN

OCTOBRE 1999

Direction de la formation générale des adultes
Service de l'évaluation des acquis

Les établissements d'enseignement sont autorisés à procéder, pour leurs besoins, à une reproduction totale ou partielle du présent document. S'il est reproduit pour vente, le prix de vente ne devra pas excéder le coût de reproduction.

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 1999 — 99-0796

ISBN 2-550-35141-X

Dépôt légal — Bibliothèque nationale du Québec, 1999

TABLE DES MATIÈRES

1	Présentation	1
2	Conséquences des orientations du programme d'études sur l'évaluation sommative	2
3	Contenu	4
	3.1 Notions	4
	3.2 Habiletés	5
4	Tableau des pondérations	6
5	Justification des contenus et de leur pondération	7
6	Comportements observables	8
7	Spécifications de l'épreuve	9
	7.1 Type d'épreuve	9
	7.2 Type de résultat	9
8	Références bibliographiques	10

PROGRAMME : Services d'entrée en formation

COURS : SEF-Z020-0 Des moyens de mieux apprendre

1 PRÉSENTATION

La présente définition du domaine d'examen a été rédigée en vue d'une évaluation sommative. Elle sert à décrire et à organiser les éléments essentiels et représentatifs du programme *Services d'entrée en formation (SEF)* et, plus particulièrement, du cours *SEF-Z020-0 Des moyens de mieux apprendre*. Elle se fonde sur le programme mais ne peut, en aucun cas, le remplacer. Elle assure la correspondance entre le programme et les épreuves nécessaires à l'évaluation sommative.

Comme les orientations du programme *Services d'entrée en formation* ont été établies en fonction de principes essentiellement andragogiques, ce sont ces derniers qui primeront dans l'évaluation des capacités des adultes, et ce, pour des considérations particulières au cours SEF-Z020-0.

Le but de la définition du domaine d'examen est de préparer des épreuves valides d'une version à une autre, d'une année à une autre ou encore d'un organisme scolaire à un autre en tenant compte du partage des responsabilités entre le ministère de l'Éducation et les organismes scolaires.

2 CONSÉQUENCES DES ORIENTATIONS DU PROGRAMME D'ÉTUDES SUR L'ÉVALUATION SOMMATIVE

Orientations	Conséquences
<p>1. Le programme <i>Services d'entrée en formation</i> vise à initier à l'éducation des adultes quand il s'agit</p> <ul style="list-style-type: none">● « de connaître les rouages de l'éducation des adultes;● d'utiliser au maximum les possibilités offertes à l'éducation des adultes;● de faire des liens entre son projet personnel et le projet de formation à définir* ».	<p>1. L'évaluation porte principalement sur la capacité de l'adulte à établir les liens entre son projet personnel et son projet de formation qu'il ou elle choisit de réaliser.</p>
<p>2. Le programme <i>Services d'entrée en formation</i> a pour objet de préciser le projet de formation des adultes et, conséquemment, d'établir leur profil de formation selon trois considérations :</p> <ul style="list-style-type: none">● « mettre à profit leurs propres ressources;● élaborer un projet de formation conforme à leurs champs d'intérêt, à leurs capacités et à leurs motivations;● s'engager dans un processus de formation qui fera d'eux les premiers artisans de leur réussite* ».	<p>2. L'évaluation porte sur le projet de formation de l'adulte et l'engagement de celui-ci ou de celle-ci dans un processus de formation.</p>
<p>3. Le programme <i>Services d'entrée en formation</i> a également pour objet de préciser le plan d'insertion sociale et professionnelle des adultes, notamment lorsqu'il s'agit pour eux</p> <ul style="list-style-type: none">● « de faire le point sur leurs motivations et leurs compétences sociales et professionnelles;● d'établir des relations entre leurs motivations, leurs compétences et les réalités du monde du travail et de la société dans laquelle ils évoluent;● de faire des choix en ce qui concerne leur vie sociale et professionnelle* ».	<p>3. L'évaluation porte sur des choix que l'adulte aura à faire en ce qui concerne sa vie sociale et professionnelle.</p>

* DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. Programme d'études, *Services d'entrée en formation*, décembre 1998, p. 9.

4. Par le programme *Services d'entrée en formation* on veut initier les adultes aux pratiques andragogiques en leur permettant
- « de mieux apprendre et de se motiver en ce sens;
 - d'acquérir des stratégies d'apprentissage qui leur conviennent et qui satisfont aux exigences des services d'enseignement définis dans le Régime;
 - de prendre en charge leurs apprentissages* ».
5. Dans le programme *Services d'entrée en formation* l'accent est mis sur la motivation des adultes en ce qui a trait aux réalités scolaires, selon les considérations suivantes :
- « percevoir positivement leur retour aux études ou la poursuite de celles-ci;
 - recevoir des appuis de leur entourage;
 - persévérer dans la réalisation de leur projet de formation* ».
6. Dans le programme *Services d'entrée en formation* l'exploitation du transfert des apprentissages est privilégiée chez les adultes afin de
- « faciliter de nouveaux apprentissages;
 - généraliser une compétence à un ensemble de situations;
 - se servir, dans les services d'enseignement choisis ou dans la voie de sortie privilégiée des apprentissages acquis dans les cours des SEF* ».
4. L'évaluation porte sur la capacité de l'adulte à acquérir des stratégies d'apprentissage ainsi qu'à se prendre en charge, à faire de nouveaux apprentissages et à réussir.
5. L'évaluation porte sur la persévérance de l'adulte dans la réalisation de son projet de formation.
6. L'évaluation porte sur la capacité de l'adulte à se servir de ses apprentissages faits dans un champ, dans d'autres champs.

On notera que dans le cours *SEF-Z020-0 Des moyens de mieux apprendre* sont mises en évidence de façon plus particulière les orientations 1, 4, 5 et 6 du programme.

On notera aussi que le cours *Des moyens de mieux apprendre* s'adresse à l'ensemble de l'effectif inscrit à l'éducation des adultes et que les comportements du domaine socioaffectif précisés dans le cours ont été exploités en fonction de leurs incidences sur le domaine cognitif.

* DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. Programme d'études, *Services d'entrée en formation*, décembre 1998, p. 10.

3 CONTENU

3.1 Notions

Moyens de prendre en charge ses apprentissages

- Moyens
 - aménagement du temps
 - activités
 - horaire hebdomadaire
 - échancier
 - priorités
 - plan de travail
 - introduction
 - développement
 - conclusion
 - recherche d'information
 - sources : écrites, audiovisuelles, orales
 - lieux d'information (internes, externes)
 - demande d'information (règles à suivre)
 - prise de notes
 - système numérique
 - symboles et abréviations
 - classement des notes
 - fiche
 - citations
 - résumés
 - commentaires
 - résolution de problèmes
 - formulation du problème
 - hypothèses de solution
 - vérification des données
 - prise de décision
- Évaluation
 - types d'évaluation
 - rôles et responsabilités de l'adulte
 - gestion des études et de l'évaluation
 - préparation à long terme
 - préparation à court terme
 - passation d'un examen

3.2 Habiletés

- **Comprendre :**

Capacité à :

- donner un exemple de l'aménagement du temps;
- expliquer le contenu d'un plan de travail, la démarche de résolution de problèmes;
- déterminer le contenu d'une fiche;
- distinguer des types d'évaluation.

- **Appliquer :**

Capacité à :

- organiser son plan de travail;
- employer une méthode de recherche d'information, une technique de prise de notes;
- choisir une méthode de gestion des études et de l'évaluation.

4 TABLEAU DES PONDÉRATIONS

Notions Habilités	Moyens de prendre en charge ses apprentissages 100 %
<p data-bbox="305 743 472 772">Comprendre</p> <p data-bbox="347 848 427 877">60 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="553 621 935 793">● Moyens <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="581 653 935 682">· aménagement du temps <li data-bbox="581 688 797 718">· plan de travail <li data-bbox="581 724 675 753">· fiche <li data-bbox="581 760 935 789">· résolution de problèmes <li data-bbox="553 831 857 898">● Évaluation <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="581 867 857 896">· types d'évaluation <p data-bbox="553 974 1406 1003">(1) 60 %</p>
<p data-bbox="321 1171 456 1201">Appliquer</p> <p data-bbox="347 1243 427 1272">40 %</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="553 1045 935 1184">● Moyens <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="581 1077 797 1106">· plan de travail <li data-bbox="581 1113 935 1142">· recherche d'information <li data-bbox="581 1148 797 1178">· prise de notes <li data-bbox="553 1226 1105 1293">● Évaluation <ul style="list-style-type: none"> <li data-bbox="581 1262 1105 1291">· gestion des études et de l'évaluation <p data-bbox="553 1369 1406 1398">(2) 40 %</p>

5 JUSTIFICATION DES CONTENUS ET DE LEUR PONDÉRATION

Le contenu du cours SEF-Z020-0 *Des moyens de mieux apprendre* comporte des notions et des habiletés qui se prêtent à une pondération. Cette dernière tient compte de deux conditions à satisfaire : le nombre d'objectifs et la complexité des notions et des habiletés retenues.

Voici, en résumé, la pondération de ces notions et habiletés.

Notions		Habiletés	
Moyens de prendre en charge ses apprentissages	100 %	Comprendre	60 %
		Appliquer	40 %

6 COMPORTEMENTS OBSERVABLES

Importance des items

↓

Numéros des cases (dimensions) du tableau de pondération

↓

Moyens de prendre en charge ses apprentissages

- 1) À partir de l'étude de cas ou de mises en situation :
- | | |
|------|--|
| 10 % | ● donner un exemple de l'aménagement du temps compte tenu de deux éléments (par exemple, activités et horaire hebdomadaire, échéancier ou priorités); |
| 12 % | ● expliquer le contenu de chacune des trois parties d'un plan de travail; |
| 10 % | ● déterminer le contenu d'une fiche sous deux aspects particuliers (citations, résumés ou commentaires); |
| 16 % | ● expliquer une démarche de résolution de problèmes selon les quatre étapes suivantes : formulation d'un problème donné, hypothèses de solution, vérification de données, prise de décision; |
| 12 % | ● distinguer deux types d'évaluation selon deux rôles ou responsabilités de l'adulte. |
- 2) Au moyen de mises en situation :
- | | |
|------|---|
| 12 % | ● organiser son plan de travail selon les trois parties suivantes : introduction, développement, conclusion; |
| 14 % | ● employer, dans une recherche d'information, une méthode comportant : <ul style="list-style-type: none">· trois sources d'information (écrites, audiovisuelles, orales),· deux lieux d'information (internes, externes),· une demande d'information selon certaines règles à suivre; |
| 6 % | ● employer une technique de prise de notes selon trois aspects particuliers : <ul style="list-style-type: none">· un système numérique,· des symboles et des abréviations,· un système de classement des notes; |
| 8 % | ● choisir une méthode de gestion des études et de l'évaluation sous les trois aspects suivants : <ul style="list-style-type: none">· préparation à long terme,· préparation à court terme,· passation d'un examen. |

7 SPÉCIFICATIONS DE L'ÉPREUVE

7.1 Type d'épreuve

Aux fins de l'évaluation sommative, l'utilisation des notes de cours et de toute autre documentation est permise. De plus, on fera passer une épreuve écrite ou orale. L'épreuve peut comporter plus d'une partie.

L'épreuve dure 60 minutes.

Enfin, on peut considérer qu'il est parfois possible de construire plus d'un item par comportement observable et que, dans ce cas, les notes attribuées aux items peuvent différer d'un item à l'autre, pourvu qu'on respecte l'importance relative du comportement observable.

7.2 Type de résultat

Le résultat obtenu pourrait être exprimé par le terme « réussite » ou par le terme « échec » ou par une « note ». La note de passage est fixée à 60 sur 100 pour l'ensemble de l'épreuve. Le terme « réussite » équivaut à un résultat chiffré égal ou supérieur à 60 p. 100; le terme « échec », à un résultat chiffré inférieur à 60 p. 100.

8 RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

D'HAINAULT, L. *Des fins aux objectifs de l'éducation*, Bruxelles, Éditions Labor, 1988, 492 p.

DE LANDSHEERE, V., et G. DE LANDSHEERE. *Définir les objectifs de l'éducation*, Paris, P.U.F., 1976, 293 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 1, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 232 p.

LAVALLÉE, M. *Taxonomie des objectifs pédagogiques*, tome 2, Montréal, Éducation Nouvelle, 1969, 231 p.

LEGENDRE, R. *Dictionnaire actuel de l'éducation*, Montréal, Guérin, 1993, 1500 p.

MORISSETTE, D., et M. GINGRAS. *Enseigner des attitudes, planifier, intervenir, évaluer*, Québec, Les Presses de L'Université Laval, 1989, p. 86, 88, 91, 122, 155, 156, 165 et 166.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES. *Guide d'élaboration des instruments d'évaluation sommative à l'éducation des adultes*, 2^e version, février 1988, 142 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme d'études, Guide de gestion des services d'entrée en formation*, décembre 1998, 28 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DIRECTION DE LA FORMATION GÉNÉRALE DES ADULTES. *Programme d'études, Services d'entrée en formation*, décembre 1998, 108 p.

QUÉBEC (GOUVERNEMENT), MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION. *Guide d'élaboration d'instruments de mesure*, (fascicules), 1993.

